

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 27 mai 2019

ÉTAT DES LIEUX DE LA PÊCHE AUSTRALE EN 2017

UNE ACTIVITÉ À FORTE VALEUR AJOUTÉE, MAIS TRÈS DÉPENDANTE DU PRIX DE VENTE

La pêche dans les Zones économiques exclusives (ZEE) des terres australes françaises constitue un secteur phare des exportations réunionnaises.

Un chiffre d'affaires volatil, très dépendant des cours

Entre 2014 et 2017, le chiffre d'affaires des sept armements de pêche à la légine et à la langouste s'est accru de 60 % : il s'élève en 2017 à 129 millions d'euros. Le prix de vente de la légine s'est en effet envolé, tandis que les Totaux admissibles de capture sont restés quasiment stables : le kilogramme de légine s'exporte à 19 euros en 2017, contre 12 euros en 2014. Mais son cours est volatil dans le temps : si le prix de vente a triplé depuis 10 ans, il est redescendu à 17 euros le kilo en 2018.

Une pêche à forte valeur ajoutée

La pêche australe constitue, à plus forte raison encore en 2017 avec la hausse des cours, une activité à forte valeur ajoutée (95 millions d'euros). Elle a augmenté plus fortement encore que le chiffre d'affaires entre 2014 et 2017 : + 68 %. La pêche australe pèse ainsi pour 8 % de la valeur ajoutée nationale dégagée par le secteur de la pêche en mer.

La marge des armateurs a quasiment doublé entre 2014 et 2017

Le secteur dégage en outre un taux de marge important, en forte progression par rapport à 2014 (79 % contre 67 % en 2014) et deux fois supérieur à celui de la pêche en mer française. Pour 100 euros de valeur ajoutée dégagée, 79 sont ainsi réservés pour financer notamment le capital immobilisé des entreprises (navires, outillage de pêche, etc.).

112 millions d'euros d'investissements de 2000 à 2017

Cette marge importante permet notamment de financer des investissements élevés, pour l'achat de navires principalement : 6 millions d'euros ont été investis chaque année en moyenne de 2000 à 2017. Le coût d'achat ou d'adaptation des navires a fortement augmenté en 18 ans : l'investissement par navire passe de 7,5 millions d'euros entre 2000 et 2007 à 18 millions d'euros en moyenne entre 2009 et 2017.

Hausse de l'emploi salarié des armateurs depuis dix ans

Les armements mobilisent 350 salariés en équivalent temps plein (ETP) pour leur activité de pêche australe en 2017. C'est 80 de plus qu'en 2007 et 40 de plus qu'en 2014. Les deux tiers de ces salariés vivent à La Réunion.

La pêche australe génère 450 emplois directs

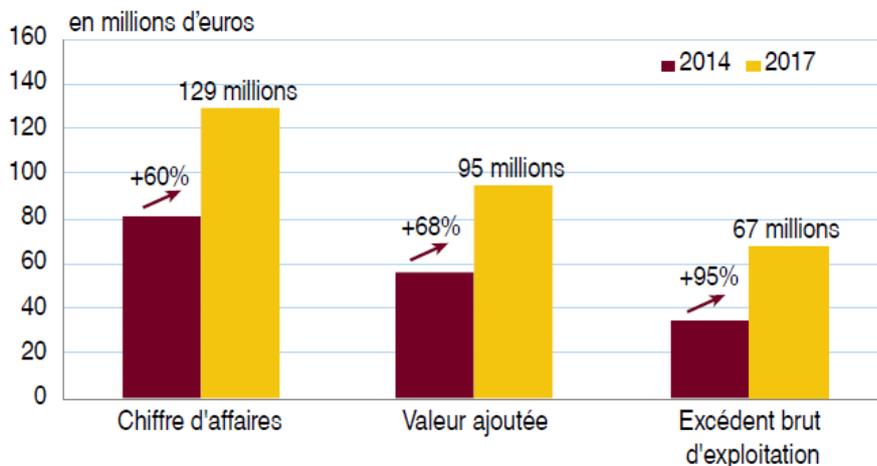
Aux 350 salariés « pêcheurs » en 2017 s'ajoutent une centaine d'emplois administratifs et de soutien nécessaires à l'activité de pêche australe : personnel de surveillance des pêches, contrôleurs de pêche, une partie des salariés de la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

180 emplois indirects et induits en France pour la pêche australe

En plus des emplois directs, la pêche à la légine et à la langouste génère effectivement 180 emplois indirects et induits. En particulier, 100 emplois en ETP sont générés indirectement par les 24 millions d'euros de commandes des armements et 80 emplois sont induits sur le territoire français par les dépenses de consommation des ménages concernés. Au total, la pêche à la légine et à la langouste génère ainsi 630 emplois en ETP en France, dont 570 à La Réunion.

Le chiffre d'affaires de la pêche australe augmente de 60 % en trois ans

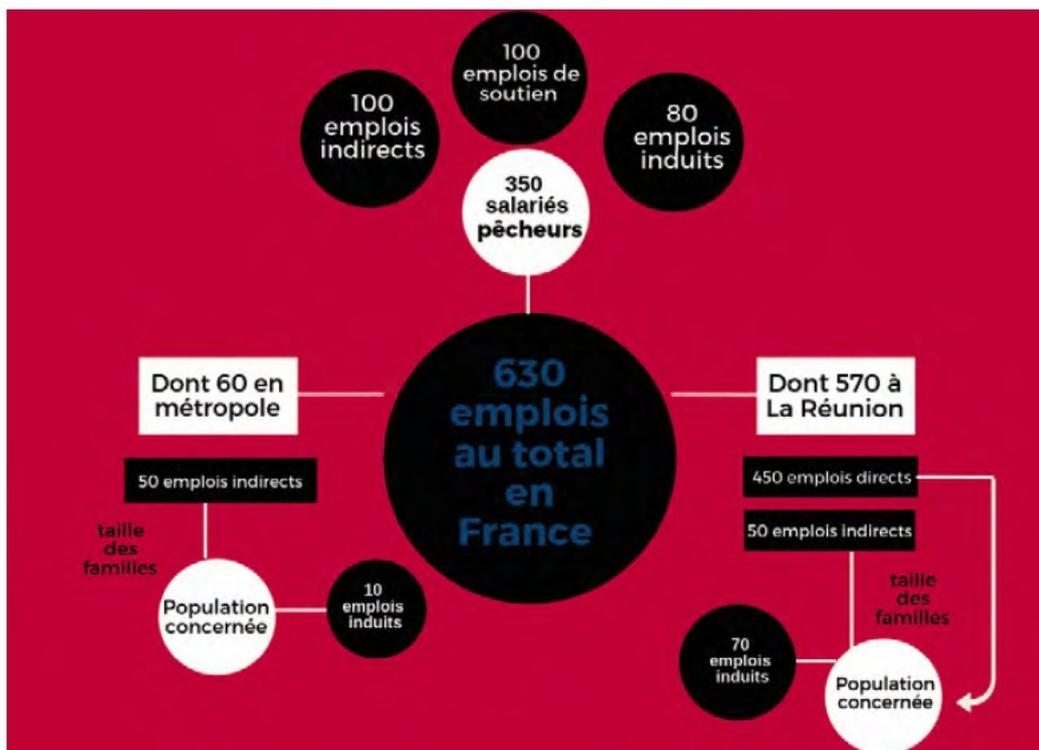
Valeurs et évolutions des principaux agrégats comptables en 2014 et 2017



Source : DGFP ; traitements Insee

La pêche australe génère 630 emplois en France, dont 570 à La Réunion

Nombre d'emplois directs, indirects et induits par la pêche à la légine et la langouste dans les terres australes françaises en 2017 (ETP)



Sources : Insee , Clap ; données fournies par les armateurs ; traitements Insee.

Service presse de l'Insee La Réunion-Mayotte
0692 448 358 – relations-presse-la-reunion@insee.fr

@InseeOï

